

MC/2007

**Original: anglais
13 septembre 2000**

QUATRE-VINGTIEME SESSION

**RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIEME SESSION
DU COMITE EXECUTIF**

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS	1
ELECTION DU BUREAU	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
DEBAT GENERAL:	2
i) Déclaration liminaire du Directeur général	2
ii) Déclarations générales des délégations	3
RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 1999	5
RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 1999	5
DECLARATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL	6
UTILISATION DE L'EXCEDENT DEGAGE PAR LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET	8
REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2000	8
BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2001	10
COMPLEMENT D'INFORMATION A PROPOS DU MODELE POUR LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET DE 2001	10
AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES	11
i) Contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget.....	11
ii) Quotes-parts proposées pour les nouveaux Etats Membres.....	11
LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION	12
CLOTURE DE LA SESSION	12

RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF

INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif s'est réuni pour sa quatre-vingt-dix-septième session au Palais des Nations à Genève, le mardi 6 juin 2000, sous la présidence de M. E. Penrod (Costa Rica). Il a tenu trois séances. 1/

2. Ont assisté à cette session les représentants des membres suivants du Comité exécutif 2/: Allemagne, Bangladesh, Belgique, Canada, Colombie, Costa Rica, Danemark, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Honduras, Italie, Japon, Kenya, Paraguay, Pologne et Yémen.

3. En outre, les Etats Membres suivants étaient représentés en qualité d'observateurs : Albanie, Afrique du Sud, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bulgarie, Chili, Chypre, Croatie, Egypte, El Salvador, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Hongrie, Israël, Jordanie, Lettonie, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Norvège, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie et Uruguay. 2/

POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS

4. Le Comité exécutif a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants et observateurs des Etats Membres et les avait trouvés en bonne et due forme.

ELECTION DU BUREAU

5. M. Penrod (Costa Rica) a été élu à l'unanimité Président, et M. Leggeri (Italie) a été élu à l'unanimité Vice-Président.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour qui a été publié ultérieurement sous la cote MC/EX/622/Rev.2.

1/ Il est rendu compte plus en détail des débats dans les procès-verbaux des séances (MC/EX/SR/429, MC/EX/SR/430, MC/EX/SR/430/Corr. 1 (anglais seulement), MC/EX/SR/431 et MC/EX/SR/431/Corr.1 (anglais seulement).

2/ Voir liste des participants (MC/EX/628/Rev. 1).

DEBAT GENERAL

i) Déclaration liminaire du Directeur général

7. Le Directeur général a indiqué que le bilan de quelques-uns des accomplissements de l'OIM pour les six derniers mois était représentatif de la croissance et de l'importance de l'Organisation, ce qui amenait à se poser la question clé du niveau budgétaire pour 2001.

8. En Asie, l'OIM renforçait ses activités et sa présence dans toutes les parties de la région: au titre du suivi de la Déclaration de Bangkok et de la situation de crise au Timor, dans le cadre du soutien aux programmes existants et en expansion, et pour répondre à l'intérêt manifesté et aux besoins exprimés pour de nouveaux programmes de gestion des flux migratoires, de renforcement des capacités et de lutte contre la traite des êtres humains. Le Bhoutan avait soumis une demande d'admission en qualité d'observateur. Les retours en Afghanistan s'effectuaient à grande échelle et un cours sur le thème de la politique migratoire internationale avait récemment eu lieu en République kirghize.

9. L'OIM voyait également sa présence s'accroître en Afrique. La Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et la Guinée avaient soumis une demande d'adhésion en qualité de membre. Le nouveau processus migratoire régional en Afrique australe prenait forme. L'OIM avait entrepris de rétablir une présence et de préparer des activités d'urgence ou d'après-conflit dans un certain nombre de pays. Les contacts régionaux faisaient l'objet d'un renforcement, la migration et la santé en contexte migratoire avaient été introduits dans l'ordre du jour relatif au développement, et l'OIM s'appêtait à s'engager dans une nouvelle phase du programme de retour de nationaux africains qualifiés.

10. Des progrès avaient été accomplis dans la région méditerranéenne. L'Algérie avait soumis une demande d'adhésion en qualité de membre. Les possibilités offertes au Moyen-Orient étaient en cours d'exploration.

11. Aux Amériques, les processus régionaux étaient en bonne voie. L'OIM avait été chargée du "secrétariat virtuel" du Processus de Puebla. Le Belize avait soumis une demande d'adhésion en qualité de membre. A la récente réunion de Buenos Aires, les gouvernements d'Amérique du Sud s'étaient mis d'accord pour s'engager dans la voie d'un processus régional analogue à celui de Puebla. La Mission de l'OIM en Colombie était en cours de renforcement pour pouvoir venir en aide aux personnes déplacées à l'intérieur des frontières, et l'OIM avait été sollicitée par Haïti et par Cuba pour faciliter le retour des "boat people".

12. En Europe, l'OIM comptait un large éventail de programmes et d'autres possibilités encore se laissaient entrevoir. L'ex-République yougoslave de Macédoine avait soumis une demande d'admission en qualité d'observateur. Les retours se poursuivaient à destination du Kosovo et de la Bosnie-Herzégovine, de même qu'entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie. Les activités d'après-conflit de l'OIM au Kosovo offraient un modèle potentiel pour d'autres programmes ailleurs. Les campagnes d'information de masse, notamment dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, faisaient l'objet d'une sollicitation croissante. L'OIM avait intensifié son dialogue avec les institutions régionales et les gouvernements dans un large éventail de questions migratoires importantes.

13. S'agissant des bureaux extérieurs, l'OIM s'acheminait vers une nouvelle définition des fonctions régionales afin de renforcer la flexibilité, l'efficacité et la réactivité. On avait également enregistré deux développements importants dans le domaine des relations institutionnelles: une intensification de la coopération avec l'OIT et de nouveaux accords avec le HCR au sujet d'une coopération dans le domaine des transports des réfugiés et des rapatriés.

14. Abordant la question du noyau administratif de l'OIM, le Directeur général a expliqué que l'expansion des activités et l'accroissement du nombre de Membres entraînaient pour l'Organisation des exigences accrues. Cette expansion était appelée à se maintenir. Il fallait permettre à la structure administrative de se développer pour emboîter le pas aux exigences croissantes dont l'Organisation faisait l'objet. L'OIM entendait rester prompte à réagir, flexible et axée sur la quête de résultats, mais la restriction de la croissance de la partie administrative du budget pour les cinq dernières années avait entraîné une réduction annuelle. Cette question avait déjà été soulevée et débattue et serait à nouveau examinée plus tard au cours de la session. Certains points essentiels méritaient toutefois d'être gardés à l'esprit.

15. L'OIM avait besoin de desserrer l'étreinte de la croissance nominale zéro car toutes les réserves de l'Organisation avaient été utilisées et sa capacité à fonctionner efficacement avait commencé à en souffrir. A défaut de pouvoir sortir de cette croissance nominale zéro, l'Administration serait forcée de procéder à des changements radicaux. Parmi les options à envisager, il a cité une réduction des services, l'externalisation de certaines fonctions exercées à Genève, la cessation de l'application au personnel des normes en vigueur dans le système des Nations Unies, l'accroissement des commissions sur les frais généraux appliqués aux projets relevant du Siège et l'abolition de postes.

16. Il existait plusieurs approches possibles pour obtenir le soulagement attendu. Le modèle pour la partie administrative du budget, établi sur la base de résolution du Conseil No 949 (LXXII) était l'une d'entre elles, mais elle n'était pas à considérer comme une proposition "à prendre ou à laisser". Ce modèle ne devait pas être perçu comme constituant nécessairement la première mouture du Programme et budget pour 2001. Comme toujours, le processus d'établissement du projet de budget pour l'année prochaine ferait l'objet de larges consultations.

17. L'Administration attendait de cette session des indications claires quant aux perspectives de lever cette restriction de la croissance nominale zéro. Les décisions prises à ce propos au cours de cette session auraient des effets importants sur l'avenir de l'Organisation et sur celui des efforts multilatéraux de gestion des flux migratoires.

18. Le Comité exécutif a pris note de la déclaration du Directeur général.

ii) Déclarations générales des délégations

19. Tous les orateurs qui ont pris la parole ont souligné l'importance de l'action de l'OIM dans diverses régions du monde. Les idéaux sur lesquels l'Organisation a été fondée répondaient manifestement aux préoccupations de la communauté internationale, et les efforts déployés par l'Administration pour rendre l'OIM plus flexible et plus efficace et pour améliorer son temps de réaction méritaient d'être loués. L'expansion de l'Organisation en termes de Membres, notamment en ce qui

concernait l'Afrique, a été déclarée bienvenue, et la coopération avec d'autres organisations, notamment l'OIT, l'OUA, le HCR et l'OSCE ont suscité des marques d'appréciation de la part de l'assistance.

20. S'agissant du principe de la croissance nominale zéro dans la partie administrative du budget, certains orateurs ont jugé nécessaire d'augmenter ce budget à la lumière du volume de travail croissant de l'Organisation. Un groupe de pays a toutefois exprimé l'avis que la croissance nominale zéro devait être maintenue. Un délégué a fait observer que les vastes programmes d'opérations occasionnaient généralement de nouvelles mobilisations volontaires de fonds, mais que tel n'était souvent pas le cas de l'action politique générale. En conséquence, si les Etats Membres voulaient obtenir une coopération technique de la part de l'OIM, en même temps qu'une assistance dans le domaine de la politique migratoire et dans les services connexes, il était essentiel de faire en sorte que l'Organisation dispose d'une structure fondamentale nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions. D'autres orateurs ont appelé l'attention sur les graves contraintes économiques auxquels certains pays étaient confrontés, ce qui rendait difficile l'approbation de tout accroissement budgétaire. Plusieurs délégués ont souligné que les postes du personnel essentiel devraient être financés par la partie administrative du budget.

21. A propos du rôle de l'OIM, un orateur a fait observer qu'il fallait maintenir à l'Organisation son caractère d'organisation prestataire de services. Un autre a indiqué que l'Administration n'avait pas suffisamment consulté les Etats Membres sur l'augmentation de 30 pour cent du Programme et budget révisé pour 2000. La création de missions investies de fonctions régionales dans des pays qui n'étaient pas encore membres de l'OIM était également une source de préoccupation.

22. Les délégués ont appelé l'OIM à adopter une approche équilibrée de son effort d'élaboration de programmes et de ses allocations budgétaires, en accordant une attention toute particulière à la clarté et au contrôle des questions financières, en même temps qu'aux aspects opérationnels, par exemple à la question de la sexospécificité et à celle de la migration irrégulière. Ils ont attiré l'attention sur l'introduction clandestine et la traite des êtres humains, qui constituaient un problème international complexe, requérant une réponse internationale globale et concertée. L'opinion a été émise que toute stratégie visant à endiguer les mouvements irréguliers de personnes devait viser l'ensemble des conditions qui étaient à l'origine de tels mouvements, et que l'OIM pouvait jouer un rôle plus large en ce qui concernait la réadmission et le retour volontaire. Quelqu'un a émis la suggestion de constituer un groupe de travail au sein de l'OIM pour examiner la question de la migration à l'heure de la mondialisation. Un délégué a manifesté un intérêt pour une transition sans heurts entre les opérations humanitaires d'urgence et l'aide au développement à long terme, dans le contexte du développement des activités de l'OIM au lendemain des conflits.

23. Un orateur a estimé que la proposition de nouveaux plans structurels de l'OIM révélait un manque de continuité dans l'application des décisions du Conseil. Des informations spécifiques devraient être fournies à propos des coupes dont avaient fait l'objet le bureau sous-régional de Buenos Aires et d'autres bureaux d'Amérique latine. Des inquiétudes ont également été exprimées à propos des ressources insuffisantes allouées au bureau sous-régional de Dakar.

24. Répondant à ces déclarations générales, le Directeur général a indiqué que, dans le processus de la réorganisation – dont il espérait qu'il serait bientôt achevé, le principe essentiel de la décentralisation n'avait pas été abandonné. Le Siège était aujourd'hui davantage orienté vers la fourniture de connaissances spécialisées et vers l'accomplissement de fonctions spécifiques. Des progrès avaient été accomplis sur le plan de la parité entre les sexes au Siège et il s'est déclaré désireux de favoriser la

promotion des femmes dans l'Organisation et de les faire accéder à des postes où elles disposeraient d'une autorité et d'une influence réelles.

25. A propos des missions investies de fonctions régionales, il a indiqué que le but était de donner à l'OIM davantage de flexibilité et de la faire mieux réagir aux besoins changeants apparaissant dans diverses régions du monde. A cet égard, les missions auxquelles il était proposé de conférer des fonctions régionales exerçaient des fonctions diverses. Quant à la question de l'opportunité de conférer des fonctions régionales à une mission située sur le territoire d'un Etat non membre, il a fait savoir que le bureau d'Addis-Abeba se justifiait en raison de ses fonctions de liaison avec l'OUA et avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 1999

26. Un orateur s'est félicité du soutien financier qui avait permis à l'OIM de produire une vidéo de sensibilisation qui constituerait un instrument efficace dans la lutte contre la traite aux fins d'exploitation sexuelle. Un autre orateur, abordant la question de la composition du personnel au sein de l'Organisation, a fait part de sa déception face à la faible représentation des pays en développement pour les trois dernières années. Elle a demandé si les vues exprimées par l'Association du personnel avaient été prises en considération dans le processus d'actualisation du Règlement du personnel.

27. Le Directeur général a souligné que l'Organisation avait certainement l'intention de recruter davantage de personnel en provenance des pays en développement et a expliqué que la principale raison de cette situation tenait au fait que la plupart des vacances de postes avaient été ouvertes aux candidatures internes uniquement, ce qui avait eu pour effet de perpétuer la composition existente du personnel. Cette situation résultait du régime de croissance nominale zéro. Une deuxième raison était que l'Organisation recevait moins de candidatures en provenance des pays en développement. Il a néanmoins rappelé que plus de la moitié des effectifs rémunérés de l'Organisation concernaient des membres du personnel travaillant dans le cadre de projets, dont beaucoup étaient recrutés sur le plan local.

28. Le Comité exécutif a pris note du rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 1999 (MC/2006).

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 1999

29. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a déclaré que, lors de la session récente du Sous-Comité, le représentant des vérificateurs externes des comptes de l'OIM, la Cour des comptes d'Autriche, avait fait part de l'avis selon lequel les états financiers de l'Organisation rendaient fidèlement compte des ressources et des dépenses encourues dans le cadre des programmes de l'Organisation, mais ils ont souligné un certain nombre de domaines justifiant qu'on y prête attention. Ainsi, dans la partie administrative du budget, les dépenses avaient dépassé les ressources de 395.957 francs suisses en raison du non-paiement des contributions assignées par certains Etats Membres. Les programmes d'opérations de l'OIM avaient augmenté dans une proportion significative, soit de quelque 53 millions de dollars par rapport à 1998. L'Organisation avait pratiquement résorbé le déficit de la partie

opérationnelle du budget, puisqu'il ne restait plus qu'un solde de 31.500 dollars à éponger. Notification avait été faite de certains dépôts non justifiés et controversés en liaison avec les activités de l'OIM au Guatemala, et

plus précisément de la gestion du Fonds fiduciaire FONAPAZ pour le compte du Gouvernement guatémaltèque. Suite à un débat sur la question, le Sous-Comité avait décidé de recommander que le Comité exécutif approuve le rapport financier pour 1999.

30. Un délégué a demandé des éclaircissements sur la question de savoir quand une décision serait prise à propos de la recommandation concernant le report de 146.437 francs suisses correspondant à l'année 1998. Le Conseiller juridique a répondu que la question serait examinée lors de l'examen du point relatif à l'utilisation de l'excédent dégagé par la partie administrative du budget.

31. Le Comité exécutif a pris note du rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 1999 (MC/2005 et MC/2005/Corr. 1 –anglais seulement) et adopté la résolution sur les décisions prises par le Comité exécutif (Résolution No 100 (XCVII)).

DECLARATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL

32. Le Président du Comité de l'Association du personnel (SAC) a déclaré que l'Association du personnel espérait des progrès sur le plan des relations entre le personnel et la Direction de l'OIM au sujet des conditions d'emploi et de la politique du personnel. L'Association du personnel avait souligné à maintes reprises que l'OIM avait besoin d'une politique équitable, claire et cohérente en matière d'organisation des carrières afin de retenir et d'attirer le personnel qualifié, et elle avait regretté l'absence d'un système d'évaluation du comportement professionnel ainsi que celle d'une durée minimale de service devant précéder toute promotion. Il semblait que l'expérience et la connaissance du travail au sein de l'Organisation avaient cessé d'être appréciées. A deux occasions, récemment, l'Association du personnel s'était plainte de la non-observation des règles et des procédures applicables au personnel. En outre, la politique de mobilité convenue à propos de l'affectation et de la rotation du personnel n'avait pas été appliquée. Au lieu de cela, les transferts de personnel étaient décidés à court terme et de manière ponctuelle, souvent au mépris de la durée d'affectation normale dans une fonction donnée.

33. A propos des propositions budgétaires préliminaires pour l'année 2001, le transfert proposé de 22 postes de services généraux de la partie administrative du budget aux revenus discrétionnaires rendrait plus précaire l'emploi de nombreux membres du personnel. Certains des postes concernés étaient nécessaires à l'exécution des fonctions de base de l'OIM, et pourtant l'avenir de ces postes dépendait du niveau des revenus discrétionnaires, lequel ne pouvait être ni prévu ni garanti. En outre, une plus faible proportion de revenus discrétionnaires serait disponible pour l'élaboration de nouvelles activités de programmes, ces activités mêmes qui assureraient l'avenir de l'Organisation et de son personnel. La proposition de l'Administration tendait à appliquer la résolution du Conseil No 949 (LXXII) hors de son contexte original.

34. Les préoccupations susmentionnées et la suggestion que l'OIM pourrait quitter le régime commun des Nations Unies étaient une source de stress pour le personnel et conduisaient à une atmosphère de travail malsaine. Les membres du personnel devaient être placés au centre des relations de travail et ne

devaient pas être sollicités jusqu'au point de rupture. L'Association du personnel appuyait donc la demande du Directeur général visant à sortir du carcan de la croissance nominale zéro afin de pouvoir augmenter les ressources limitées en effectifs là où c'était nécessaire. Une mauvaise atmosphère de travail, l'incertitude quant aux conditions d'emploi et la

perception d'une absence de perspectives en termes d'organisation des carrières pouvaient se traduire par la perte de membres expérimentés et dévoués du personnel, au détriment ultime des programmes de l'Organisation.

35. Plusieurs orateurs ont fait part de leurs préoccupations face aux questions soulevées par le Président du Comité de l'Association du personnel et indiqué que le personnel était l'atout le plus précieux de l'Organisation. Il a également été question du recrutement de personnel en provenance de pays en développement. Un délégué a souligné que si l'Organisation souhaitait disposer d'un personnel qui reflète la diversité de ses membres, elle avait le choix entre trouver un complément de ressources ou nommer de nouveaux membres du personnel uniquement sur la base de l'érosion naturelle des effectifs.

36. Un délégué a estimé que le personnel essentiel devait continuer d'être financé par la partie administrative du budget. Cela n'impliquait pas nécessairement une augmentation du budget ni l'abandon de la croissance nominale zéro: le nombre de postes devait être maintenu au niveau actuel.

37. Un orateur a proposé que le Directeur général fasse rédiger un rapport sur le recrutement, les conditions d'emploi et la politique de gestion des ressources humaines, en exposant ses vues pour l'avenir, ajoutant que ce rapport pourrait être examiné par le Conseil à sa session de novembre 2000. Cette proposition a été appuyée par deux autres orateurs.

38. Le Directeur général a répondu que l'OIM était une organisation attentive aux besoins des personnes et a reconnu que ses ressources humaines étaient son atout le plus important. Il s'est également déclaré heureux d'accepter la proposition de rédiger un rapport sur la politique du personnel à temps pour la session du Conseil de l'automne 2000. Tout en présentant ses excuses pour les fautes ou les erreurs de jugement qu'il aurait pu commettre dans la gestion du personnel, il a souligné que la vaste majorité des actions visant le personnel avait été prises en conformité avec les règles en vigueur. Il y avait eu des cas où des fonctionnaires, après avoir été transférés dans un nouveau lieu d'affectation, en avaient été retirés peu après. Il s'agissait là de cas malheureux, mais inévitables dans une organisation dont les responsabilités englobaient les interventions humanitaires d'urgence.

39. A propos du transfert de 22 postes de la catégorie des services généraux, il a indiqué que si ces postes devaient être réintégrés dans la partie administrative du budget, une augmentation de 12,5 % du budget lui paraîtrait une requête modeste. Pourtant, les relations entre un membre du personnel et l'Organisation étaient régies par le contrat liant cette personne à cette dernière. Par conséquent, les personnes en possession d'un contrat ordinaire pouvaient être assurées d'un emploi durable, quelle que soit la partie du budget sur laquelle étaient imputées les dépenses correspondant à leur rémunération. Concédaient que l'OIM n'était pas assez forte sur le plan de sa politique générale du personnel, il a exprimé le vœu que, dans le contexte du desserrement de l'étreinte de la croissance nominale zéro, il pourrait être possible de prendre les mesures coûteuses que supposait la mise sur pied de meilleurs systèmes de gestion du personnel, comme un système efficace d'évaluation du comportement professionnel, ce qui diminuerait les pressions auxquelles était soumis le personnel dévoué et extrêmement travailleur de l'Organisation. Il a informé l'assistance que l'Organisation avait récemment nommé un médiateur et a ensuite promis que toutes les questions soulevées dans la déclaration du représentant de l'Association du personnel seraient examinées avec le plus grand soin.

40. Le Comité exécutif a pris note de la déclaration du représentant de l'Association du personnel.

UTILISATION DE L'EXCEDENT DEGAGE PAR LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

41. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a rappelé que plusieurs tentatives de trouver un consensus sur une solution systématique concernant l'excédent de la partie administrative du budget avaient échoué. S'agissant de l'excédent reporté de 1998, le Conseil avait décidé que le reliquat serait gelé et que les Etats Membres décideraient ultérieurement de l'usage qu'il conviendrait d'en faire. Le Sous-Comité avait en conséquence décidé d'approuver la recommandation de l'Administration à l'effet d'utiliser le report de 1998 à hauteur de 146.437 francs suisses pour compenser en partie le découvert de 1999 qui s'élevait à 395.957 francs suisses, ce qui laissait encore un découvert net de 249.520 francs suisses à reporter sur 2000.

42. Le Comité exécutif a accepté cette recommandation.

43. Le Comité exécutif a également accepté de ne pas poursuivre pour le moment la recherche d'une solution systématique concernant les excédents dans la partie administrative du budget

REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2000

44. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a déclaré que le Sous-Comité avait recommandé que le Comité exécutif approuve la révision du Programme et Budget pour 2000, mais que toute définition des fonctions régionales dans les bureaux extérieurs soient examinées dans le cadre du Programme et Budget pour 2001. En conséquence, il avait été recommandé de ne rien mettre en œuvre jusqu'à ce que le Sous-Comité et le Conseil aient examiné et formellement approuvé le Programme et Budget pour 2001. La question des missions investies de fonctions régionales ne devrait donc pas faire l'objet d'une recommandation au Comité exécutif à sa quatre-vingt-dix-septième session. Le Sous-Comité avait également lancé un appel aux Etats Membres pour qu'ils veuillent bien fournir les fonds nécessaires pour l'exécution de tous les programmes d'exécution.

45. Un orateur a estimé que le budget d'un exercice financier ne devrait être révisé que dans des circonstances exceptionnelles. Le budget révisé qui avait été soumis au Comité exécutif à cette session reflétait une approche ponctuelle. En particulier, les questions sur lesquelles les organes directeurs étaient appelés à se prononcer, comme la restructuration de l'Organisation et la création de nouveaux postes, n'auraient pas dû être incorporés dans le budget révisé, mais plutôt dans le budget proposé pour 2001. Il serait souhaitable, à l'avenir, que les tableaux de la partie opérationnelle du budget comportent des colonnes distinctes pour les fonds réservés et pour les revenus discrétionnaires, de telle sorte que les Etats Membres puissent orienter le Directeur général dans l'utilisation des fonds en faveur d'activités productives. A la mission de l'OIM aux Etats-Unis, il n'y avait eu aucun changement au niveau des effectifs, de sorte que l'augmentation de 393.600 dollars en termes de dépenses administratives et de personnel méritait des éclaircissements. Plusieurs orateurs ont souscrit aux propos de cet orateur et ont souligné le besoin de clarté et de transparence.

46. Deux délégués ont exprimé l'avis que l'augmentation de la partie opérationnelle du budget reflétait la bonne santé de l'Organisation. Deux autres orateurs, tout en partageant cette façon de voir, ont trouvé dérangeant que cette croissance soit attribuable à des activités qui semblaient sortir du cadre des fonctions traditionnelles de l'OIM, en particulier le projet de renforcement des capacités au département de chirurgie cardiaque et de maladies cardio-vasculaires à l'hôpital de l'Université de Tirana en Albanie.

47. Le Directeur général adjoint a fait observer que le projet relatif à l'hôpital de l'Université de Tirana s'inscrivait dans le cadre de la coopération technique et qu'il avait été exécuté à la demande de l'Albanie au point culminant de la crise, lorsqu'un grand nombre de patients étaient en attente d'une opération chirurgicale. Un observateur a ajouté qu'il aurait été beaucoup plus coûteux d'assurer de tels soins médicaux d'urgence hors de la région. En outre, de tels programmes avaient pour effet d'ancrer le personnel professionnel dans leur pays, ce qui les dispensait d'émigrer pour enrichir leur expérience. Enfin, l'OIM était habilitée à exécuter ce projet dans la mesure où l'activité concernée ne relevait pas de la responsabilité d'autres organisations.

48. L'Administration a expliqué que l'augmentation des coûts relatifs à la mission de l'OIM aux Etats-Unis correspondait à la partie opérationnelle du budget, où les augmentations des fonds de projets résultaient directement d'augmentations au niveau des activités de programmes. L'Administration avait été très prudente dans l'élaboration du Programme et Budget original pour 2000 et n'y avait fait figurer que les projets pour lesquels elle pouvait être raisonnablement assurée d'obtenir des fonds. La révision du Programme et Budget pour 2000 reflétait les activités qui avaient été exécutées ou entamées par la suite.

49. Répondant à la question portant sur le manque d'activités relatives à "l'information de masse" en Amérique latine, le Directeur général adjoint a expliqué que ces programmes étaient conçus à la demande des Etats Membres.

50. Répondant aux questions portant sur le séminaire prévu sur le thème de la migration de main-d'œuvre et du développement dans le bassin méditerranéen, l'Administration a fait savoir que ce projet était en cours d'exécution en coopération avec l'OIT et qu'un retard imprévisible était survenu. En raison des fonds limités qui avaient été reçus jusque là, il avait été décidé de ne pas aller au-delà de la préparation des études. En tant qu'agent donateur, l'OIT devrait être consultée à propos des vues exprimées par deux orateurs, pour qui il serait inutile de dépenser davantage d'argent pour des études que les pays concernés n'avaient pas demandées.

51. Le Comité exécutif a approuvé la révision du Programme et Budget pour 2000 (MC/EX/623), sous réserve qu'une définition des fonctions régionales dans les bureaux extérieurs soit examinée dans le cadre du Programme et Budget pour 2001 et qu'aucune mise en œuvre ne soit entreprise jusqu'à ce que le Sous-Comité du budget des finances et le Conseil aient examiné et formellement approuvé le Programme et Budget pour 2001.

52. A propos du projet de résolution sur la révision du Programme et Budget pour 2000, contenu dans le document MC/EX/L/155, et après avoir entendu l'explication donnée par le Conseiller juridique, le Comité exécutif a décidé de modifier le deuxième paragraphe du dispositif en déduisant un montant de 32.500 dollars de la partie opérationnelle du budget, sous réserve que si des fonds pouvaient être obtenus à la suite des discussions avec l'Egypte et les autres pays concernés, le Directeur général serait

quand même autorisé à procéder aux dépenses envisagées en vertu du troisième paragraphe du dispositif du projet de résolution.

53. Le Comité exécutif a adopté la résolution portant sur la révision du Programme et Budget pour 2000 (Résolution No 101 (XCVII)), telle qu'amendée.

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2001

54. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a déclaré que le Sous-Comité avait recommandé l'approbation par le Comité exécutif des recommandations soumises dans le document MC/EX/624.

55. Le délégué de l'Argentine a déclaré que si la quote-part de son pays passait de 1,216 à 1,299 %, cette augmentation serait jugée acceptable et en accord avec l'augmentation du barème des quotes-parts des Nations Unies.

56. Le Comité exécutif a approuvé les recommandations soumises dans le document MC/EX/624, à savoir en premier lieu d'adopter le barème des quotes-parts pour la partie administrative du budget de 2001, tel qu'indiqué dans la colonne 5 de l'annexe II, et ensuite d'inviter les organes directeurs à réexaminer la question du barème des quotes-parts pour 2002 en mai 2001.

COMPLEMENT D'INFORMATION A PROPOS DU MODELE POUR LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET DE 2001

57. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances, résumant les débats qui avaient eu lieu au Sous-Comité au sujet du Modèle pour la partie administrative du budget de 2001 (SCBF/243), a indiqué que ce modèle devait être considéré comme une première étape dans un processus conduisant à l'approbation formelle du Programme et Budget pour 2001 à la session d'automne du Conseil. Le modèle représentait une augmentation de 12,5 % par rapport au niveau budgétaire de la croissance nominale zéro arrêté à 34.060.000 francs suisses et avait été élaboré sur la base d'une révision de la partie administrative du budget, en se guidant sur les définitions données dans la résolution du Conseil No 949 (LXXII) relative à la répartition des dépenses de personnel entre la partie administrative et la partie opérationnelle du budget. Suite à diverses questions posées au Sous-Comité, un document plus détaillé (MC/EX/625) avait été rédigé pour être soumis à l'examen du Comité exécutif.

58. Le Directeur général a observé que de nombreuses opinions exprimées à propos du Programme et Budget pour 2001 avaient déjà été formulées lors du débat général. L'Administration avait pris note de ces commentaires, mais elle souhaiterait également avoir des directives détaillées qui puissent l'aider à préparer le budget pour 2001. Il a invité les Etats Membres à répondre à la politique d'ouverture de l'Administration en se montrant disposés à débattre avec elle à tout moment de toute question.

59. Plusieurs délégations ont estimé que la croissance nominale zéro devait servir de principe de référence, mais se sont déclarées prêtes à examiner des demandes justifiables de croissance dans le contexte de l'évolution de l'Organisation.

60. Un délégué a fait observer que les parties opérationnelle et administrative du budget constituaient des entités distinctes et a ajouté qu'il ne voyait aucune justification à l'augmentation de 12,5 % sur la base d'une redistribution des postes. La résolution du Conseil No 949 (LXXII) avait été adoptée dans le cadre d'une réforme administrative devant permettre de satisfaire l'appel lancé par les Etats Membres pour une plus grande discipline financière. Il lui semblait difficile d'accepter que cette résolution puisse servir de principe de base à long terme.

61. Plusieurs délégués se sont déclarés opposés à une augmentation de la partie opérationnelle du budget. Parmi les raisons citées pour cette objection, il a été fait mention de l'insuffisance des services fournis aux pays en développement et des difficultés économiques auxquelles certains pays étaient confrontés.

62. S'agissant de la structure de l'Organisation, plusieurs orateurs ont mis en doute le besoin de changer le dispositif des bureaux régionaux actuels. Un orateur s'est déclaré surpris de constater que des postes étaient soumis à l'examen du Comité exécutif alors qu'ils étaient déjà pourvus.

63. Répondant à quelques questions spécifiques, l'Administration a expliqué que cinq ans plus tôt, l'OIM était une organisation beaucoup plus petite. Elle comptait 35 bureaux de moins, avait 40 % de personnel en moins et un ensemble de projets différents. Cependant, l'Organisation ne disposait toujours que d'un seul responsable du recrutement, et l'unité responsable de la gestion des mouvements disposait encore des mêmes effectifs, lesquels avaient vu leur charge de travail augmenter considérablement.

64. Résumant les débats, le Président a déclaré que le Comité exécutif n'avait pas pu former un consensus sur le Modèle de la partie administrative du budget pour 2001. En particulier, il n'y avait eu aucune majorité pour soutenir la proposition d'augmentation du budget de 12,5 %, même si certains orateurs avaient fait savoir qu'ils étaient prêts à accepter une augmentation justifiée et raisonnable.

65. Le Directeur général a fait observer que les départs avaient été utiles et que l'Administration était à présent engagée dans un processus de consultation devant conduire à l'approbation du Programme et Budget pour 2001 à la session du Conseil de novembre 2000.

AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES

i) Contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget

66. Le Sous-Comité du budget et des finances a recommandé que les Etats Membres en retard de paiement soient instamment priés de tout mettre en œuvre pour s'acquitter dans les meilleurs délais possibles de leurs contributions restant dues. En particulier, les Etats Membres dont les contributions étaient restées impayées depuis deux années consécutives ou davantage devraient être instamment priés de s'en acquitter intégralement ou de consentir à un plan de remboursement et de procéder à un premier versement dans les meilleurs délais.

ii) Quotes-parts proposées pour les nouveaux Etats Membres

67. Des demandes d'adhésion à l'OIM avaient été reçues du Belize, du Burkina Faso, de la République de Côte d'Ivoire, de la République de Guinée et de la République algérienne démocratique et populaire. Etant donné que le Belize, le Burkina Faso, la République de Côte d'Ivoire et la République de Guinée se verraient fixer une quote-part inférieure au taux plancher, leurs contributions assignées seraient établies au taux actuel de 0,050 %, tandis que la contribution assignée de la République algérienne démocratique et populaire serait fixée à 0,120 %. Les demandes d'adhésion de ces pays figureraient à l'ordre du jour de la prochaine session extraordinaire du Conseil, ainsi que les demandes d'admission en qualité d'observateur de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Royaume du Bhoutan.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION

68. Conformément à la résolution du Conseil No 972 (LXXIV) du 26 novembre 1997, aucune session du Comité exécutif ne devait avoir lieu en novembre 2000; la prochaine session se tiendrait donc au printemps 2001 à Genève et était prévue pour les 6 et 7 juin 2001.

CLOTURE DE LA SESSION

69. La quatre-vingt-dix-septième session du Comité exécutif s'est achevée le mercredi 7 juin 2000 à 13 h 30.